



Paris, le 10 décembre 2018

Objet : Mouvement des gilets jaunes

Madame, Monsieur,

JEROME BASCHER

Vous avez attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant le Sénat une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution. Je vous remercie pour votre message.

SENATEUR DE L'OISE

CONSEILLER
DEPARTEMENTAL DU
CANTON DE SENLIS

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains. L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes est légitime et le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cela que le Groupe LR a choisi le 26 novembre dernier de supprimer la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat et a demandé au gouvernement de ne pas revenir sur cette disposition adoptée par le Sénat.

Le Groupe LR au Sénat s'est résolument opposé à la politique menée par le chef de l'Etat et le gouvernement depuis 18 mois. Cette politique injuste est bien loin des promesses du candidat Macron.

Vous souhaitez que le Sénat « destitue le Président de la République ». Cette possibilité n'est pas offerte au Sénat, le Président de la République n'étant pas responsable devant le Parlement et l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels. Il n'a d'ailleurs jamais été utilisé ; il ne peut l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique ; il ne peut l'être que lorsque l'institution même de la présidence de la république est mise en péril par le comportement du Président.

Vous pouvez compter sur le Groupe LR pour être attentif aux légitimes revendications qui se sont exprimées ces jours derniers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jérôme BASCHER